



PROTOCOLE DES ÉVÉNEMENTS BRONZE & OR GESTION DES RISQUES – ÉPIDÉMIE

1. OBJET DU PROTOCOLE

Ce protocole concerne les concours régionaux (bronze) et nationaux (or) organisés par l'Association équestre Centaure. Les concours internationaux (FEI ou Platine), font l'objet de protocole séparé.

2. EN RÉSUMÉ

- A. Les événements sont des compétitions sportives extérieurs permettant la qualification des athlètes pour les championnats régionaux, provinciaux et nationaux.
- B. Pour les concours bronze, les athlètes participants sont des résidents québécois, ou sont déjà présents sur le territoire québécois.
- C. Pour les concours or, les athlètes participants sont des résidents canadiens, ou sont déjà présents sur le territoire canadien.
- D. Les événements concernés par le présent protocole sont
 - a. Printanier de Bromont, 1^{er} et 2 mai 2021 (concours bronze)
 - b. National Bromont, 19 au 23 mai 2021 (concours or)
 - c. Knowlton Pony Club, 19 et 20 juin 2021 (concours bronze)
 - d. Concours d'été de Bromont, 28 et 29 août 2021 (concours bronze)
- E. Jusqu'à nouvel ordre, aucun visiteur ne sera accepté pendant les événements : tous les individus présents sur le site devront être enregistrés auprès du secrétariat, et devront figurer avec leurs noms et numéros de téléphones sur la liste des personnes essentiels fournis par les écuries participantes (Annexe 1).
- F. Le port du masque sera obligatoire en tout temps sur le site de concours. Seules les personnes à cheval sont dispensées de porter le masque.

3. ACCÈS AU SITE - LIMITATION

Suivant les recommandations de la santé publique, aucun visiteur ou média ne sera autorisé sur le site. Les individus suivants auront accès au terrain de concours :

- a) Les officiels de la compétition (commissaires, juges, dessinateurs de parcours)
- b) Le personnel de concours (annonceur, secrétaire de concours, équipes de terrain)
- c) Le personnel de santé et de sécurité (vétérinaire, maréchal-ferrant, premiers répondants, surveillant de nuit pour les chevaux, personnel d'accueil)
- d) Les équipes de compétitions, soit les entraîneurs, les cavaliers, les palefreniers et leurs accompagnateurs. Ceux-ci devront fournir un formulaire de déclaration. Voir à l'annexe 1.
- e) **Le tressage des chevaux ne sera pas obligatoire en chasse : les tresseurs ne seront pas autorisés à accéder au site durant l'événement.**

4. PROCÉDURE D'ACCÈS AU SITE

- a) Les personnes souhaitant accéder au site devront utiliser l'entrée prévue à cet effet, soit, pour les officiels, le personnel de concours et le personnel de santé et de sécurité, utiliser l'accès via le Chemin de Gaspé. Les équipes de compétitions devront passer par l'entrée sur le chemin du Lac Gale. Voir les cartes à l'annexe 2.
- b) À chaque jour, toute personne souhaitant entrer sur le site devra faire prendre sa température. Si celle-ci est normale, il pourra accéder au terrain. Dans le cas contraire, l'accès lui sera refusé.
- c) Les équipes de compétition devront faire parvenir leur heure d'arrivée 24h à l'avance par courriel à jumping@internationalbromont.org pour permettre à l'équipe de coordonner l'arrivée des athlètes.

5. FAVORISER LES PROCÉDURES SANS CONTACT

- a) Le secrétariat de concours sera entièrement virtuel. En cas d'urgence, une rencontre physique pourra être organisé entre le secrétariat de concours et un seul représentant d'équipe.
- b) Les formulaires de concours, l'inscription et le paiement se feront en ligne, via la plateforme SMS (ShowManagementSystem).
- c) Les numéros de concours seront remis à l'arrivée sur le site à la personne identifiée comme gestionnaire de l'écurie (Annexe 1).
- d) Aucune inscription ne sera acceptée sur le terrain : pour toutes difficultés d'inscription, les athlètes devront entrer en contact avec jumping@internationalbromont.org au moins 72h avant leur arrivée prévue.
- e) Tous les documents relatifs aux inscriptions (formulaires, certificats vétérinaires, passeports, certificats de vaccination etc.) devront être envoyés par courriel au secrétariat avant l'arrivée sur le site.
- f) Il n'y aura qu'un seul foodtruck sur le terrain lors des concours bronze et or.

6. SEGMENTATION DES ÉCURIES & SANTÉ DES CHEVAUX

- a) Les chevaux seront séparés par écurie pour l'attribution des stalles. Suffisamment d'espace sera prévue entre les écuries pour permettre une meilleure distanciation des individus.
- b) Des grilles de température pour les chevaux seront installés sur les portes de stalles, les écuries devront remplir les grilles qui seront vérifiés par l'équipe de nuit
- c) Le comité organisateur nettoie et désinfecte les stalles avant l'événement. Tout nettoyage et désinfection durant le concours survenant en raison d'un changement de cheval de la part de l'écurie participante est de la responsabilité de l'entraîneur et de son gestionnaire d'écurie.
- d) Le comité organisateur n'est pas responsable de la désinfection de la zone des écuries après le début du concours, mais la direction du concours assume que la désinfection sera effectuée conformément aux recommandations de la santé publique par les membres des écuries participantes pour les stalles qui leur sont attribuées.
- e) Les écuries sont **fortement invitées à éviter tout partage d'équipement entre les chevaux, y compris entre les chevaux d'une même écurie** ce qui inclut, mais sans s'y limiter :
 - Les boyaux d'arrosage
 - Les chaudières des chevaux
 - Les serviettes pour nettoyer la bouche et les pieds du cheval
 - Les éponges, brosses et autre matériel de préparation
 - Les brides, mors, selles, tapis, etc.

7. PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE EN TOUT TEMPS

Le port du masque sera exigé en tout temps sur le site de concours. Seules les personnes à cheval sont dispensées de porter le masque.

8. MESURES SUR LE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

- a) Pour les épreuves de chasse, veuillez prendre note que
 - Il n'y aura pas de jog à la fin des divisions de chasse : les cavaliers seront priés de faire trotter le cheval en cercle à la fin de leur parcours pour le bénéfice du juge.
- b) Pour les épreuves au plat, veuillez prendre note que
 - Le comité organisateur se réserve le droit d'annuler les épreuves au plat en fonction des recommandations des fédérations sportives et des autorités de santé publique
 - Dans les épreuves de chasse au plat, en tout temps, il sera requis du juge de ne rappeler qu'un maximum de 10 cavaliers afin de permettre une meilleure distanciation. Dans les épreuves d'équitation, un maximum de 10 cavaliers peuvent effectuer l'épreuve de plat ensemble. S'il y a plus de 10 cavaliers inscrits pour la phase de plat en équitation, l'épreuve sera divisée en deux groupes.
- c) Le comité organisateur ne fournira pas de bouteilles d'eau en accès libre à l'entrée des manèges.

9. PÉNALITÉS POUR LES CONTREVENANTS

Les contrevenants (ne respectant pas le port du masque et/ou la distanciation physique) se feront pénaliser de la façon suivante

1. Première offense : Avertissement
2. Seconde offense : Imposition d'une pénalité monétaire de 100\$ sur le compte du cheval
3. Troisième offense : Interdiction de se trouver sur le terrain : le contrevenant perdra ses droits d'accès au site de compétition et devra quitter le terrain immédiatement, sans possibilité de revenir pour le reste de l'événement

10. DÉSINFECTION & CONFORMITÉ

- a) Une équipe de désinfection et conformité sera mise en place pour chacun des événements. L'équipe de conformité aura pour tâche de veiller à l'application du protocole et au respect des mesures par toutes les personnes sur le terrain.
- b) L'équipe de désinfection aura pour tâche de faire une tournée, à toutes les trois heures, des espaces suivants, afin de les désinfecter : bureaux de l'administration, espace repas, pavillon Desourdy, blocs sanitaires, espace de réchauffement et obstacles
- c) Les bureaux des officiels seront désinfectés au début et à la fin de chaque journée
- d) Des lavabos avec eau courante et/ou des stations de nettoyage des mains seront disponible à l'entrée des espaces communs, des aires de réchauffement et des écuries.
LE NETTOYAGE DES MAINS AVANT D'ACCÉDER À CES ZONES EST OBLIGATOIRE
- e) Les équipes participantes sont **fortement invités à nettoyer et désinfecter immédiatement après usage tout le matériel sportif pour éviter la contamination entre chevaux**

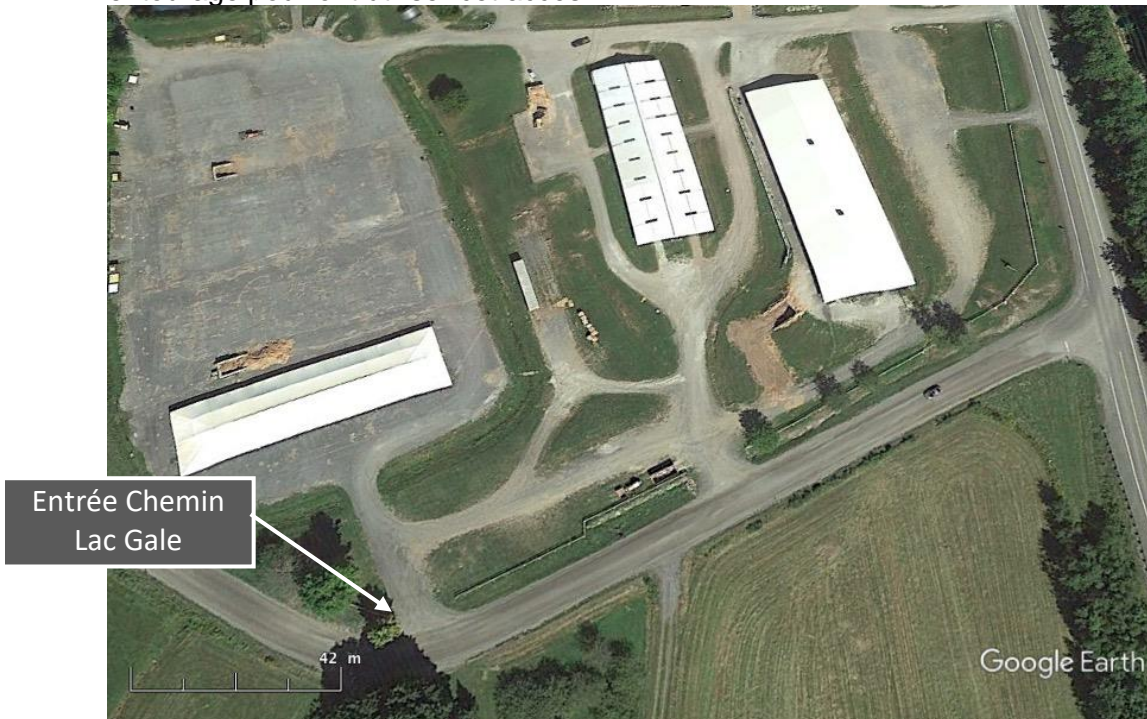
11. ANTI-DOPAGE ÉQUIN & IDENTIFICATION DES STALLES DE PRÉLÈVEMENT

- a) Conformément aux règlements de Canada Équestre et de la FEI, des stalles pour usage vétérinaires seront disponibles et identifiées sur le plan des écuries. Deux stalles seront réservées pour les traitements et deux stalles seront réservées pour les prélèvements en vue des tests anti-dopage.
- b) De plus, deux stalles d'isolation seront disponibles sur le site dans un espace en retrait. Les stalles seront identifiées sur le site et sur le plan. Elles seront isolées des autres stalles et des écuries

ANNEXE 2 – CARTES D'ACCÈS AU SITE

Accès par le Chemin du Lac Gale

Tout membre d'une équipe de compétition venant sur le site devra entrer par l'accès du Chemin du Lac Gale où sa température sera prise. Durant la compétition, seuls les cavaliers et leur entourage pourront utiliser cet accès.



Accès par le Chemin de Gaspé

Les officiels, personnel de concours et bénévoles venant sur le site devront entrer par l'accès du Chemin de Gaspé où sa température sera prise. Ils seront les seules personnes autorisées à utiliser cet accès durant l'événement.

